



COMPTE RENDU DE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal de Saint Martin d'Arberoue s'est réuni le 11 septembre 2018 à 19h00 sous la présidence de Monsieur Antton LARRABURU, Maire.

Présents : LARRABURU Antton, ARMENDARIZ Alain, APHECETCHE Alain, BORDARRAMPE Xalbat, CHABAGNO Inès, HARISMENDY Emmanuelle, LADEUIX Jean-Pierre, MINONDO Mirentxu, POCHELU Bernadette, POCHELU Didier.

Absents : /

Secrétaire de séance : HARISMENDY Emmanuelle Début de séance : 19h10

1/ Remplacement pour agent momentanément indisponible

Il est possible de recruter des contractuels pour assurer le remplacement d'un fonctionnaire ou d'un agent contractuel momentanément indisponible pour les motifs suivants :

- exercice des fonctions à temps partiel,
- congé annuel,
- congé de maladie, de grave ou de longue maladie,
- congé de longue durée,
- congé de maternité ou pour adoption,
- congé parental ou congé de présence parentale,
- congé de solidarité familiale ou de l'accomplissement du service civil ou national,
- rappel ou maintien sous les drapeaux ou participation à des activités dans le cadre des réserves opérationnelle, de sécurité civile ou sanitaire,
- autre congé régulièrement octroyé en application des dispositions réglementaires applicables aux agents contractuels de la fonction publique territoriale.

Le Conseil Municipal autorise à l'unanimité le Maire à signer les contrats de travail correspondants à ces remplacements.

2/ Bail à ferme sur landes communales

Mr René IRIGOYEN souhaite résilier le bail de la parcelle n° B77 au lieu dit Galhareguy, au 31.12.2018.

Mr Gérard PAGADOY nous a fait part de son souhait de reprendre cette parcelle.

La Commission Agricole, après s'être assurée qu'aucun autre agriculteur n'était intéressé par cette parcelle, a donné un avis favorable à la demande de Mr PAGADOY.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité l'attribution de cette parcelle à MR Gérard PAGADOY et la conclusion du bail à ferme.

3/ Attribution de bourses communales

Le Maire rappelle que cette année encore une bourse communale sera versée à chaque étudiant en études supérieures pour l'année 2018/2019.

La somme de 100€ à :

APHECETCHE Laetitia/ Bonetbelche Maitane/ Chassaigne Lucas/ Echeverz Marion et Camille/ Garat Xabier/ Harismendy Jon/Ladeuix Anita/ Oillarburu Jon et Julen/ Ospitaleche Leire/ Oyharçabal Magali/ PELLENC Lucie/ Pochelu Terexa et Pantxika /Narp Michèle/Pochelu Maurine

Le Conseil Municipal fixe à l'unanimité l'attribution d'une bourse communale de 100€ pour l'année 2018/2019.

6/ Sujets divers

- ✚ **Point sur l'adressage et la toponymie**
- ✚ **Déploiement des compteurs communiquant Linky**
- ✚ **Point réforme collecte**
- ✚ **Réunion pour le Plan Local de Randonnée**
- ✚ **Point travaux**
- ✚ **Point réunion PLUi**
- ✚ **Point Mise en place du SIVU**
- ✚ **Fermeture d'un demi poste à l'école de SAINT ESTEBEN**

Fin de la séance : 20h45

Vu pour être affiché le 17/04/2018 conformément aux prescriptions de l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales

Le Maire,
Le 14/09/2018